



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 24 novembre 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.113

Protéger durablement les jeunes forêts à l'aide de mesures appropriées - notamment, lorsque c'est nécessaire, par une réduction du nombre d'ongulés jusqu'à atteindre un effectif supportable pour la forêt

Le postulat est retiré

Berne, le 24 novembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général